

# الجمهورية الجسزائرية الديمقراطية الشغبية

# المراب ال

إتفاقات دولية ، قوانين ، أوامر ومراسيم في التفاقات وبلاغات مقردات ، مناشير ، إعلانات وبلاغات

	ALGERIE		ETRANGER	
	6 mois	1 an	6 mois	l an
Edition originale Edition originale et sa traduction	20 DA	30 DA	30 DA	50 DA
	30 DA	. 50 DA	40 DA	70 DA
			(Frais d'expédition en sus)	

### DIRECTION ET REDACTION Secrétariat Général du Gouvernement

Abonnements et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE

7, 9 et 13, Av. A. Benbarek - ALGER

Tél.: 66-18-15 à 17 — C.C.P. 3200-50 - ALGER

Edition originale, le numéro : 0,30 dinar Edition originale et sa traduction, le numéro : 0,70 dinar — Numéro des unnées antérieures : 0,50 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières pandes sour renoupellement et réclamation. Changement d'adresse ajorter 0,40 dinar. Tarif des insertions 10 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATION AUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(Traduction française)

#### SOMMAIRE

## DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 11 janvier 1975 portant nomination de directeurs de l'infrastructure et de l'équipement aux conseils executifs de wilayas, p. 42.

#### MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REFORME AGRAIRE

Décret du 10 janvier 1975 portant nomination d'un sousdirecteur, p. 43.

#### MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 10 janvier 1975 portant nomination de magistrats, p. 43.

#### MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Décret du 10 janvier 1975 portant nomination d'un sousdirecteur, p. 43.

Décrets du 10 janvier 1975 portant nomination de chargés de mission, p. 43.

#### MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret du 10 janvier 1975 portant nomination du directeur général de la société nationale des lièges et bois (S.N.L.B.), p. 43.

Décret du 10 janvier 1975 portant nomination d'un sousdirecteur, p. 43.

#### MINISTERE DU COMMERCE

Décret du 10 janvier 1975 mettant fin aux fonctions du directeur de la commercialisation p. 43.

#### SOMMAIRE (suite)

- Décret du 10 janvier 1975 portant nomination du secrétaire général du ministère du commerce, p. 43.
- Arrêté du 3 janvier 1975 portant désignation du jury de titularisation des inspecteurs du service du contrôle des prix et des enquêtes économiques, p. 43.
- Arrêté du 3 janvier 1975 portant désignation du jury de titularisation des contrôleurs du service du contrôle des prix et des enquêtes économiques, p. 43.
- Arrêté du 3 janvier 1975 portant désignation du jury de titularisation des agents d'administration p. 43.
- Arrêté du 3 janvier 1975 portant désignation du jury de titularisation des agents dactylographes, p. 43.

#### MINISTERE DES FINANCES

Décret du 10 janvier 1975 portant nomination du directeur général de l'agence nationale pour la distribution et la transformation de l'or et des autres métaux précieux, p. 44.

- Arrêté du 18 décembre 1974 modifiant l'arrêté du 23 février 1973 fixant la consistance de l'ensemble des recettes des contributions diverses, p. 44.
- Décision du 9 janvier 1975 fixant la composition du parc automobile du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, p. 48.

#### MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 10 janvier 1975 portant nomination du directeur général du centre national de la médecine sportive, p. 48.

#### SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN

- Décret du 10 janvier 1975 portant nomination d'un conseiller technique, p. 48.
- Décret du 10 janvier 1975 portant nomination d'un sousdirecteur, p. 48.

# AVIS ET COMMUNICATIONS ANNONCES

Associations — Déclarations, p. 48.

#### DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 11 janvier 1975 portant nomination de directeurs de l'infrastructure et de l'équipement aux conseils exécutifs de wilayas.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Mohamed Leulmi est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya d'Adrar.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Salah Cheurfi est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Laghouat.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Tahar Benchalel est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Batna.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Abed Djamel Benalioua est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Béchar.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Khaled Benhouria est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Blida.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Mostefa Benzaïd est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Tébessa.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Rachid Oujdi Damerdji est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Tiaret.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Abdelkader Akrouf est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya d'Alger. Par décret du 11 janvier 1975, M. Lamri Gherbi est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Djelfa.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Mohamed El-Mekki Bachtarzi est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Jijel.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Messaoud Lehtihet est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Sétif.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Larbi Rahmouni est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Saïda.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Chérif Sadaoui est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Skikda.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Aïssa Baameur est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Sidi Bel Abbès.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Mohamed Ayadi est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya d'a Annaba.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Hocine Benabbas Hocine est mon mé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Guelma.

Per décret du 11 janvier 1975, M. Abdelhamid Messai est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Médéa.

Par décret du 11 janvier 1975, M. Abdelhak Khellaf est nommé directeur de l'infrastructure et de l'équipement au conseil exécutif de la wilaya de Mascara.

Lesdits décrets prennent effet à compter de la date de leur signature.

#### MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REFORME AGRAIRE

Décret du 10 janvier 1975 portant nomination d'un sous-directeur.

Par décret du 10 janvier 1975, M. Sid-Ahmed Chentouf est nommé sous-directeur des statistiques et des enquêtes économiques.

#### MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 10 janvier 1975 portant nomination de magistrats.

Par décret du 10 janvier 1975, Mme Bouhafs née Mériem Hamdaoui est nommée en qualité de juge au tribunal d'Oran.

Par décret du 10 janvier 1975, M. Abderrahmane Bouzekouk est nommé en qualité de juge au tribunal de Timimoun.

#### MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Décret du 10 janvier 1975 portant nemination d'un sous-directeur.

Par décret du 10 janvier 1975 M. Djafar Mokrani est nommé sous-directeur des constructions.

Décrets du 10 janvier 1975 portant nomination de chargés de mission.

Par décret du 10 janvier 1975, M. Mohamed Chaouch est nommé en qualité de chargé de mission au ministère de la santé publique, à compter de la date de signature dudit décret.

Par décret du 10 janvier 1975, M. Boumediène El-Ouchdi est nommé en qualité de chargé de mission au ministère de la santé publique.

#### MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret du 10 janvier 1975 portant nomination du directeur général de la société nationale des lièges et bois (S.N.L.B.).

Par décret du 10 janvier 1975, M. Belkacem Bennikous est nommé en qualité de directeur géneral de la societé nationale des lièges et bois (S.N.L.B.)

Décret du 10 janvier 1975 p rtant nomination d'un sousdirecteur.

Par décret du 10 janvier 1975, M. Rédha Amrani est nommé en qualité de sous-directeur technique au sein de la direction de la side urgie et de la métallurgie.

#### MINISTERE DU COMMERCE

Décret du 10 janvier 1975 mettant fin aux fonctions du directeur de la commercialisation.

Par décret du 10 janvier 1975, il est mis fin aux fonctions de directeur de la commercialisation, exercées par M. Mohamed Rahmouni, appelé à d'autres fonctions. Décret du 10 janvier 1975 portant nomination du secrétaire général du ministère du commerce.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Vu les ordonnances n° $^{\circ}$  65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djournada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;

Vu le décret n° 70-48 du 2 avril 1970 portant organisation de l'administration centrale du ministère du commerce ; Sur proposition du ministre du commerce,

#### Décrète:

Article 1°. — M. Mohamed Rahmouni est nommé secrétaire général du ministère du commerce.

Art. 2. — Le ministre du commerce est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature et qui sera publie au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE

Arrêté du 3 janvier 1975 portant désignation du jury de Utularisation des inspecteurs du service du contrôle des prix et des enquêtes économiques.

Par arrête du 3 janvier 1975, sont désignés membres du jury de titularisation à l'égard du corps des inspecteurs du service du contrôle des prix et des enquêtes économiques :

- Le directeur de l'administration générale ou son représentant, président,
- Le directeur des prix ou son représentant,
- Le directeur de la commercialisation ou son représentant.

M. Saïd Ikhlef, inspecteur titulaire, membre titulaire de la commission paritiaire des inspecteurs, est désigné par la he commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

Arrêté du 3 janvier 1975 portant désignation du jury de titularisation des contrôleurs du service du contrôle des prix et des enquêtes économiques.

Par arrêté du 3 janvier 1975, sont désignés membres du jury de titularisation à l'égard du corps des contrôleurs du service du contrôle des prix et des enquêtes économiques :

- Le directeur de l'administration générale ou son représentant, président,
- Le directeur des prix ou son représentant,
- Le directeur de la commercialisation ou son représentant.

M. Berrezoug Bentabet, contrôleur titulaire, membre titulaire de la commission paritaire des contrôleurs, est désigné par laure commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

Arrêté du 3 janvier 1975 portant désignation du jury de titularisation des agents d'administration.

Par arrêté du 3 janvier 1975, sont désignés membres du jury de titularisation à l'égard du corps des agents d'administration :

Le directeur de l'administration générale ou son représentant, président,

M. Mouloud Lazizi, agent d'administration titulaire, membre de la commission paritaire des agents d'administration, est désigné par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

M. Mohamed Khelifa, administrateur, chef de bureau, membre.

Arrêté du 3 janvier 1975 portant désignation du jury de titularisation des agents dactylographes.

Par arrêté du 3 janvier 1975, sont désignés membres du jury de titularisation a l'égard du corps des agents dactylographes :

 Le directeur de l'administration générale ou son représentant, président,

Mile Fatima-Zohra Hadjam, agent dactylographe titulaire, membre titulaire de la commission paritaire des agents dactylographes, est désignée par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps,

M. Mohamed Khelifa, administrateur titulaire, chef de bureau,

#### MINISTERE DES FINANCES

Décret du 10 janvier 1975 portant nomination du directeur général de l'agence nationale pour la distribution et la transformation de l'or et des autres métaux précieux.

Par décret du 10 janvier 1975, M. Mohamed Lamarl est nommé en qualité de dir cteur général de l'agence nationale pour la distribution et la transformation de l'or et des autres métaux précieux.

Arrêté du 18 décembre 1974 modifiant l'arrêté du 23 février 1973 fixant la consistance de l'ensemble des recettes des contributions diverses.

Le ministre des finances.

Vu les ordonnances n°s 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djournada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement;

Vu l'ordonnance n° 74-69 du 2 juillet 1974 relative à la refonte de l'organisation territoriale des wilayas et les textes subséquents ;

Vu le décret n° 70-110 du 23 juillet 1970 autorisant les membres du Gouvernement a déléguer leur signature ;

Vu les décrets  $n^{\circ}$  74-124 à 74-154 du 12 juillet 1974, fixant les limites territoriales et la composition des wilayas;

Vu l'arrêté du 23 février 1973 fixant la consistance de l'ensemble des recettes des contributions diverses;

Sur proposition du directeur des impôts,

#### Arrête :

Article 1°. — Le tableau annexé à l'arrêté du 23 février 1973 est modifié conformément au tableau joint au présent arrêté.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er janvier 1975.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale, le directeur du budget et du contrôle, le directeur du trésor, du crédit et des assurances et le directeur des impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 décembre 1974.

P. le ministre des finances, Le 'secrétaire général, Mahfoud AOUFL

#### TABLEAU

		ABLEAU	
Désignation de la recette	Siège de la recette	Communes et autres services gérés à supprimer	Communes et autres services gérés à ajouter
Recettades contributions diverses de Constantine-banlieue	CONSTANTINE	Commune de Zighout Youcef Secteur sanitaire de Zighout Youcef Cinéma de Zighout Youcef	
Recetté des contributions diverses d'El Arrouch	EL ARROUCH		Commune de Zighout Youcef Secteur sanitaire de Zighout Youcef Cinéma de Zighout Youcef
Recette des contributions diverses de Mi.a	MILA	Commune de Ouled Endja Centre de profession rurale de Redjas Syndicat de Krispa	
Recette des contributions diverses de Ferdjioua	FERDJIOUA	Commura de Djemila Biens concédés Djemila Hôtel-restaurant Djemila	Commune de Ouled Endja Centre de profession rurale de Redjas Syndicat de Krispa
Recette des contributions diverses d'El Eulma	EL EULMA		Commune de Djemila Biens concédés Djemila Hôtel - Restautant Djemila
Recette des contributions diverses de Oued Zenati	OUED ZENATI	Commune de Aïn Abid	
Recette des contributions diverses d'El Khroub	ÉL KHROUB		Commune de Aïn Abid
Recette des contributions diverses de Aïn M'Lila	AIN M'LILA	Commune de Télerghma Biens concédés Télerghma	
Recette des contributions diverses de Chelghoum Laïd	CHELGHOUM LAID	Syndicat des eaux de Oued Seguin	Commune de Télerghma Biens concédés Télerghma Syndicat des eaux de Oued Seguin

#### Tableau (Suite)

Désignation de la recette Siège de la recette s		Communes et autres services gérés à supprimer	Communes et autres services gérés à ajouter	
Recette des contributions diverses de Annaba-banlieue	ANNABA	Commune de Chetaïbi, Benaz-		
		Secteur sanitaire de Chetaïbi Bureau de bienfaisance de Chetaïbi		
Recette des contributions diverses de Azzaba	· AZZABA	Commune de Roknia	Communes de Chetaïbi, Benaz- zouz	
	general de la companya de la company		Secteur sanitaire de Chetaïbi Bureau de bienfaisance de Che taïbi	
de Guelma-banlieue	GUELMA		Commune de Roknia	
Recette des contributions diverses d'El Kala	EL KALA	Commune de Aïn Kerma, Bou- hadjar Biens concédés Aïn Kerma		
Recette des contributions diverses de Mechroha	MECHROHA	Biens concédés Bouhadjar	Communes de Aïn Kerma, Bou hadjar Biens concédés Aïn Kerma Biens concédés Bouhadjar	
Recette des contributions diverses de Dréan	DREAN	Communes de Bouchegouf Boukamouza, Nechmeya Syndicat de protection des ré- coltes de Nechmeya	Biens conceaes Domanagar	
Recette des contributions diverses de Guelma-ville	GUELMA		Communes de Bouchegouf, Bot kamouza, Nechmeya Syndicat de protection des réco tes de Nechmeya	
Recette des contributions diverses de Sedrata	M'DAQUROUCH	Communes de El Aouinet, Morsott, Ouenza, Ain Zerga Bureau de bienfaisance d'El Aouinet Secteur sanitaire de Morsott Bureau de bienfaisance de Mor-		
		sott Syndicat de protection des récoltes de Dyr Syndicat de protection des récoltes de Aïn Zerga		
Recette des contributions diverses de Tébessa	TEBESSA		Communes de El Aouinet, Mosott, Ouenza, Aïn Zerga Bureau de bienfaisance d'El Aouinet Secteur sanitaire de Morsott Bureau de bienfaisance de Mo	
			sott Syndicat de protection des r coltes de Dyr Syndicat de protection des ré- coltes de Aïn Zerga	
Recette des lontributions diverses de Khenchela	KHENCHELA	Communes de Chechar, Mahmel Khangat Sidi Nadji, Ouled Rechache, Kaïs, Faïs, Bouh- mama		
Recette des contributions diverses de Cheria	CHERIA	Unité artisanale de tapis Babor Cinéma de Kaïs	Communes de Chechar, Mahm Khangat Sidi Nadji, Oul Rechache, Unité artisanale de tapis de	

#### Tableau (Suite)

Tableau (Suite)				
Désignation de la recette	Siège de la recette	Communes et autres services gérés à supprimer	Communes et autres ser ices gérés à ajouter	
Recette des contributions diverses d'Arris	ARRIS	Commune de M'Chounèche	Commune de Bouhmama	
Recette des contributions diverses de Biskra-banlieue	BISKRA	Commune de Aïn Zaatout	Commune de M'Chounèche	
Recette des contributions diverses de Batna-banlieue	BATNA		Commune de Aïn Zaatout	
Recette des contributions diverses de Batna-ville	BATNA		Communes de Kaïs, Faïs Cinéma de Kaïs	
Recette des contributions diverses d'Ain El Kebira	AIN EL KEBIRA	Commune de Kherrata Secteur sanitaire de Kherrata		
Recette des contributions diverses de Béjaïa-banlieue	BEJAI <b>A</b>		Commune de Kherrata Secteur sanitaire de Kherrata	
Recette des contributions diverses de Bougaa	BOUGAA	Communes de Béni Ourtilane, Beni Chebana Biens concédés de Béni Ourti- lane Biens concédés de Béni Chebana		
Recette des contributions diverses d'Abbou	AKBOU		Communes de Béni Ourtilane, Béni Chebana Biens concedés de Beni Ourti- lauc Biens concédés de Béni Chabana	
Recette des contributions diver- ses de Barika	BARIKA	Communes de Magra, Aïn Khadra, Berhoum. Djezzar Centre artisanal des tapis du Hodna		
Recette des contributions diverses de 4'Sila	M'SILA		Communes de Magra, Ain Khadra, Berhoum, Djezzar Centre artisanal des tapis du Hodna	
Recette des contributions diverses d'Alger-banlieue	ALGER	Commune de Saoula Cinéma de Saoula		
Recette des contributions diverses de Douéra	DOUERA		Commune de Saoula Cinéma de Saoula	
Recette des contributions diverses de Rouiba	ROUIBA	Commune de Khemis El Khechna Cinéma de Khemis El Khechna Syndicat de protection agricole de Khemis El Khechna		
Recette des contributions diverses de Boudouaou	BOUDOUAOU	Commune & Ouled Moussa	Communes de Khemis El Kech-	
Recette des contributions diverses de l'Arba	L'ARBA		na, Ouled Moussa Cinéma de Khemis El Kechna Syndicat de protection agricole de Khemis El Kechna	
Recette des contributions diverses de Teniet El Had	TENIET EL HAD	Communes de Tarik Ibn Ziad, El Hassania		
Recette des contributions diverses d'Aïn Defla	AIN DEFLA		Commune d'El Hassania	
Recette des contributions diverses de Miliana	MILIANA	Commune de Oued Djer	Con.mune de Tarik Ibn Ziad	
Recette des contributions diverses d'El Affroun	· EL AFFROUN		Commune de Oued Djer	

#### Tableau (Suite)

Désignation de la recette	Siège de la recette	Communes et autres services gérés à supprimer	Communes et autre <b>s</b> services gérés à ajouter
Recette des contributions diverses de Draa El Mizan	DRAA EL MIZAN	Commune de Aomar	
Recette des contributions diverses de Lakhdaria	LAKHDARIA		Commune de Aomar
Recette des contributions diverses de Sour El Ghozlane	SOUR EL GHOZLANE	Communes de A'in El Hadjel Djouab, Sidi A'issa, Chellalat El Adhaouara Hôpital civil de Sidi A'issa Syndicat intercommunal d'Etat civil de Sidi A'issa	
Recette des contributions diverses de Ouled D' llal	OULED DJELLAL	Commune de Ouled Rahma	
Recette des contributions diverses d'Aïn Boucif	AIN BOUCIF		Commune de Chellalat El Adh <b>a-</b> ouara
Recette des contributions diverses de Tablat	TABLAT		Commune de Djouab
Recetie des contributions diverses de Bou Saada	BOU SAADA		Communes de Sidi Aïssa, A <b>ï</b> n El Hadjel, Ouled Rahma Hôpital civil de Sidi Aïssa Syndicat intercommunal d'Etat civil de Sidi Aïssa
Recette des contributions diverses de Aïn Salah	AIN SALAH	Commune d'Aoulef	
Recette des contributions diverses de Adrar	ADRAR		Commune d'Aoulef
Recette des contributions diverses de Ammi Moussa	AMMI MOUSSA	Commune de Melaab	
Recette des contributions diverses de Bordj Bou Naama	BORDJ BOU NAAMA		Commune de Melaab
Recette des contributions diverses de Touggourt	TOUGGOURT	Communes d'El Meghaïer, Dje- maa, Cinéma d'El Meghaïer Syndicat d'irrigation d'El Me-	
Recette des contributions diverses d'El Oued	EL OUED	ghaïer	Communes d'El Meghafe <b>r,</b> Djemaa Cinéma d'El Meghafer Syndicat d'irrigation d' <b>El</b> Me- ghafer
Recette des contributions diver- ses de Telagh	TELAGH	Commune d'El Gor	
Recette des contributions diverses de Sebdou	SEBDOU		Commune d'El Gor
Recette des contributions diverses 'Oued Tlélat	OUED TLELAT	Commune de Zahana	
Recette des contributions diverses de Sig	sig		Commune de Zahana

Décision du 9 janvier 1975 fixant la composition du parc automobile du ministèr de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décision du 9 janvier 1975, la décision du 29 août 1972 fixant la composition du parc automobile du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est abrogée.

Le parc automobile du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est fixé ainsi qu'il suit :

Affectations	Dotation théorique			Observations
	T	CE	Total	
Administration centrale	29	3	32	T : Véhicules de tou- risme.  CE : Véhicules de charge utile infé- rieure à une tonne.

Les véhicules qui, dans la limite de la dotation fixée ci-dessus, constitueront le parc automobile du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, seront immatriculés à la diligence du ministère des finances direction des affaires domaniales et foncières en execution des prescriptions de la réglementation en vigueur.

#### MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 10 janvier 1975 portant nomination du directeur général du centre national de la médecine sportive.

Par décret du 10 janvier 1975, M. Larbi Mekhalfa est nommé directeur général du centre national de la médecine sportive. Ledit décret prend effet à compter de la date de sa signature.

#### SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN

Décret du 10 jarvier 1975 portant nomination d'un conseiller technique.

Par décret du 10 janvier 1975, M. Mansour Oubouzar est nommé au secrétariat d'Etat au plan, en qualité de conseiller technique chargé des pro 'èmes de la planification, de la technologie industrielle, du suivi du progrès technique inter-1 tional et de son adaptation au schéma de développement de l'économie nationale.

Décret du 10 janvier 1975 portant nomination d'un sousdirecteur.

Par décret du 10 janvier 1975, M. Ahmed Mokkadem est nommé en qualité de sous-d ecteur des statistiques sociales et démographiques au secrétariat l'Etat au plan.

#### AVIS ET COMMUNICATIONS

#### ANNONCES

#### ASSOCIATIONS — Déclarations

Par arrêté du 16 novembre 1974, l'association dénommée « Association diocésaine d'Algérie », est agréée.

Elle doit exercer ses activités conformément aux dispositions contenues dans ses statuts.

Toute autre activité politique susceptible de porter atteinte à la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat ou fondée sur un objet illicite contraire aux lois et aux bonnes mœurs, est rigoureusement interdite.

Par arrêté du 16 novembre 1974, l'association dénommée Association des communautés religieuses catholiques d'Algérie », est agréée

Elle doit exercer ses activités conformément aux dispositions contenues dans ses statuts.

Toute autre activité politique susceptible de porter atteinte à la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat ou fondée sur un objet illicite contraire aux lois et aux bonnes mœurs, est rigoureusement interdite.

Par arrêté du 16 novembre 1974, l'association dénommée ele comité chretien de service en Algérie », est agréée.

Elle doit exercer ses activités conformément aux dispositions contenues dans ses statuts.

Toute autre activité politique susceptible de porter atteinte à la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat ou fondée sur un objet illieite contraire aux lois et aux bonnes mœurs, est rigoureusement interdite.

Par arrêté du 16 novembre 1974, l'association dénommée « Association de l'église protestante d'Algérie », est agréée.

Elle doit exercer ses activités conformément aux dispositions contenues dans ses statuts.

Toute autre activité politique susceptible de porter atteinte à la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat ou fondée sur un objet illicite contraire aux lois et aux bonnes mœurs, est rigoureusement interdite.

Par arrêté du 16 novembre 1974, l'association dénommée « Mission chrecienne algérienne adventiste du 7ème jour », est agréée.

Elle doit exercer ses activités conformément aux dispositions contenues dans ses statuts.

. Toute autre activité politique susceptible de porter atteinte à la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat ou fondée sur un objet illicite contraire aux lois et aux bonnes mœurs, est rigoureusement interdite.

Par arrêté du 16 novembre 1974, l'association dénommée « Division féminine de la société des missions de l'église méthodiste unie », est agréée.

Elle doit exercer ses activités conformément aux dispositions contenues dans ses statuts.

Tcute autre activité politique susceptible de porter atteinte à la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat ou fondée sur un objet illicite contraire aux lois et aux bonnes mœurs, est rigoureusement interdite.

Par arrêté du 16 novembre 1974, l'association dénommée « North Africa Mission », est agréée.

Elle doit exercer ses activités conformément aux dispositions contenues dans ses statuts.

Toute autre activité politique susceptible de porter atteinte à la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat ou fondée sur un objet illicite contraire aux lois et aux bonnes mœurs, est rigoureusement interdite.

Par arrêté du 16 novembre 1974, l'association dénommée « Association consistoriale israélite », est agréée.

Elle doit exercer ses activités conformément aux dispositions contenues dans ses statuts.

Toute autre activité politique susceptible de porter atteinte à la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat ou fondée sur un objet illicite contraire aux lois et aux bonnes mœurs, est rigoureusement interdite.